

Unification de la grille salariale : Difficile équation à résoudre pour la stabilité scolaire

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 28 JUILLET 2021

900

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**D'éternels « insatiables »
politiques en ordre de bataille**

Les autorités de la transition sont-elles menacées ?

Il s'agit de plusieurs acteurs politiques venant des partis comme l'ADEMA, l'ASMA, la CODEM, YELEMA, l'ARP, le RDS, la CDS, le PS Yelen Koura, l'APR... à s'être donné rendez-vous avant-hier lundi pour, disent-ils, lancer un appel solennel au peuple malien, aux autorités de la transition et à l'ensemble des partenaires du Mali à l'effet de s'engager pour la réussite de la transition. ...



Transition au Mali : Engagement ou duperie de partis de l'ex-majorité



Energie verte mixte : Un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et Orange Mali



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

27 juillet
2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

967

Nouveaux cas confirmés

05

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

24 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
02 cas graves en soins intensifs
40 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

14 551

Guéris

11 930

Décès

531

dont 118 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.9



P.14



P.20



/ Une /

D'éternels « insatiables » politiques en ordre de bataille : Les autorités de la transition sont-elles menacées ?

P.4

/ Brèves /

Réparation des victimes des crises au Mali depuis 1960 : Coût de l'indemnisation : 65,4 milliards F CFA

P.9

Aggression du président de la transition : La MINUSMA salue l'ouverture d'une enquête après le décès de l'agresseur

P.9

Drame à Lafiabougou : Entre légitime défense et énième bavure policière

P.10

Mali : Examen du nouveau plan d'actions du gouvernement (PAG)

P.10

Mali : Terre d'émigration, la région de Kayes compte énormément sur sa diaspora

P.11

Le parlement des enfants reçu à la primature : « Rien ne justifierait un bras de fer avec les syndicats » de l'éducation (Choguel Kokalla Maïga)

P.11

/ Actualité /

Unification de la grille salariale : Difficile équation à résoudre pour la stabilité scolaire

P.13

Finances : La BDM-SA, meilleure banque de l'Afrique de l'Ouest

P.14

Production de l'énergie verte mixte : Un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et Orange Mali

P.15

Mali : Les civils de plus en plus touchés par les engins explosifs

P.16

Salon de la diplomatie : Adapter l'outil diplomatique aux défis du moment

P.17

/ Politique /

Transition au Mali : Engagement ou duperie de partis de l'ex-majorité

P.18

Mali : Le front populaire des jeunes du Mali dit « non à une transition chaotique »

P.20

Scène politique malienne : Le destin suicidaire des partis politiques

P.21

/ Culture & société /

Diéma : Mariage et baptême, c'est du donnant-donnant

P.22

/ International /

Crise politique : Les chancelleries enjoignent la Tunisie à éviter « la violence »

P.24

Assaut du Capitole : Ouverture de la commission d'enquête de la Chambre des représentants

P.25

Hong Kong : Un premier suspect reconnu coupable en vertu de la loi sur la sécurité nationale

P.26

/ Sport /

Tokyo 2021 : Le jour de gloire de Clarisse Agbégénou

P.27

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Dïala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



D'éternels « insatiables » politiques en ordre

de bataille

Les autorités de la transition

sont-elles menacées ?

Il s'agit de plusieurs acteurs politiques venant des partis comme l'ADEMA, l'ASMA, la CODEM, YELEMA, l'ARP, le RDS, la CDS, le PS Yelen Koura, l'APR... à s'être donnés rendez-vous avant-hier lundi pour, disent-ils, lancer un appel solennel au peuple malien, aux autorités de la transition et à l'ensemble des partenaires du Mali à l'effet de s'engager pour la réussite de la transition. Mais la ficelle est aussi grosse qu'une corde et on y voit plutôt des manœuvres visant à délégitimer les autorités de la transition !

Ladite rencontre a ainsi été sanctionnée par une déclaration commune lue par l'ancien Premier ministre Moussa Mara, que votre quotidien Malikilé vous offre en encadré.

Nous retenons deux choses de cette déclaration. D'abord, les caciques du régime déchu n'ont pas encore digéré le fait qu'ils soient mis à l'écart dans la formation du gouvernement Choguel Kokalla Maïga, d'où la réaffirmation de leur « disponibilité à participer à toutes les initiatives de la transition pour asseoir une grande inclu-

sivité dans la conduite des affaires publiques ». On se rappelle qu'ils étaient nombreux, au lendemain de la formation du gouvernement Choguel Maïga, à publiquement faire part de leur mécontentement à travers communiqués et déclarations, tous accusant le Premier mi-

nistre de mener une politique d'exclusion. L'objectif visé à ce niveau est donc de tenter de délégitimer le gouvernement Choguel Maïga aux yeux de la communauté internationale tout en espérant voir cette dernière se mêler dans la danse en leur faveur. Sinon, quelle





grande inclusivité entendent-ils asseoir dans la conduite des affaires publiques ?

De même, en déclarant qu'ils affirment sans ambiguïté leur « attachement au respect scrupuleux de la période de la transition et donc de la date retenue pour les prochaines élections générales (Présidentielles et législatives), à savoir le 27 février 2022 ; et en demandant « aux autorités de la transition de confirmer leur engagement à respecter ces échéances par la publication d'un chronogramme détaillé de tâches allant dans ce sens et par l'abandon de tout projet susceptible de

mettre en cause ce délai », ces acteurs politiques jettent les masques pour accuser, à peine voilé, les autorités de la transition de manœuvres dilatoires visant à prorroger le délai de la transition. Une accusation très grave, en dépit de l'engagement maintes fois réaffirmé des autorités de la transition à respecter, et le délai, et le calendrier électoral. Et surtout que nos braves anciens dignitaires ne donnent pas un commencement de preuve de la volonté des autorités de la Transition de ne pas respecter le terme fixé. D'où vient cette frénésie pour ne pas parler de peur panique conduisant

à allumer des contre-feux pour échapper aux foudres de la justice qui menacent beaucoup parmi eux.

En conclusion, nous pensons qu'il y a quelque chose qui se cache derrière cette alliance subite et contre-nature pour nombres de ces partis politiques. Qu'est-ce que c'est ? Une chose est certaine, les maliens les observent, et les jours prochains nous diront de quoi tout cela retourne !

■ Yama DIALLO

malikile.com
la première plateforme de distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74%
Malikilé
 MIGRATION IRREGULIERE :
 48 MALIENS PERISSENT EN MER

■ Samabaly Officiel



Paix à ton âme !
27 juillet 2018 au 27 juillet 2021.
Feu Tidiani Tangara , le sorcier dénonciateur



Le Chérif de Nioro.
"Si vous voulez qu'on avance, donnons-nous du temps. Nous, maliens, devons œuvrer à ce que cette transition soit prolongée si nous en avons l'espoir et l'intime conviction que les Autorités actuelles de la transition peuvent mieux faire".
NB: Je demande une prolongation de 2 à 3 ans de la transition.
Cheick Coulibaly chargé de communication de la famille Chérifienne



■ Energie Fm 107.9



Selon Guinné foot info, Issiaka Samaké touchera un salaire mensuel de 1 500 000 francs CFA. 18 millions de francs CFA comme prime de signature.



■ Histoire d'Afrique et des Peuples Noirs

Nathaniel "Nat" Turner est né le 2 octobre 1800 dans le comté de Southampton, en Virginie, fils d'esclaves appartenant à Benjamin Turner, un agriculteur prospère. Apprenant à lire par le biais du fils de son propriétaire, Turner étudia le christianisme qu'il interpréta comme une condamnation de l'esclavage. Turner a également commencé à croire que Dieu l'avait choisi pour libérer son peuple de l'esclavage. Il fut bientôt connu de ses compagnons esclaves comme «le prophète».....



■ Habib Sacko

Les funérailles de moussa Keita Sauveur sont prévues pour demain 10h à lafiabougou vers l'Amaldeme



■ RFI Afrique

Après son limogeage par le président dimanche, Hichem Mechichi, désormais ex-Premier ministre tunisien, s'est dit prêt à céder le pouvoir. Quant au principal parti au Parlement, Ennahdha, qui le soutenait, il dénonçait un coup d'État, mais à l'issue d'un bureau politique qui s'est tenu cette nuit, il demande à présent des élections anticipées.



■ Roch KABORE

J'ai présidé ce mardi à Pabré, la cérémonie officielle de sortie de la 5e promotion de l'Académie de police. Forte de 10 nouveaux commissaires et de 100 officiers de police, cette promotion que j'ai baptisée "Unité", fait notre fierté. #BurkinaFaso



■ Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Koulouba, le 26 juillet 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, SEM Abdoulaye DIOP, a reçu, ce lundi 26 juillet, l'Ambassadeur de l'Etat de Palestine au Mali, SEM Hadi SHELBI.



Les entretiens ont porté essentiellement sur les questions de coopération entre le Mali et la Palestine. .

L'Ambassadeur a remercié le Mali pour son soutien constant à la cause palestinienne et fait part de la volonté de son pays d'élargir la coopération bilatérale aux questions économiques.

Le Ministre a exprimé la préoccupation du Gouvernement face à l'évolution de la situation au proche Orient. Il a rappelé l'attachement du Mali à la position définie par les Nations unies pour l'existence de "deux Eats, Israël et Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues".

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



Le Ministre Abdoulaye Diop a signé le livre de condoléances ouvert au consulat d'Haïti à Bamako, suite à l'assassinat, le 7/07/21, du Président haïtien Jovenel Moïse. Au nom du Président de la Transition Goita Assimi, condoléances du Peuple et du Gouvernement maliens.



■ Ibou SY



#Bonjour Monsieur Sy ! Nous aimerions que vous nous aidiez à obtenir une large audience. Ce garçon que vous voyez sur la photo a 13 ans et il est orphelin de père et de mère. C'est garçon tres doué en bricolage électronique mais malheureusement il a besoin d'encadrement afin de pouvoir exploiter un jour l'enorme potentiel qui dort en lui. Notre souhait est qu'il puisse apprendre au près des meilleures de ce domaine. Merci d'avance et qu'Allah vous paie.
#mieux_vaut_rater_loccasion_de_donner_une_information_que_d_e_donner_une_fausse_information_partageons



■ Malick Konate



« La société malienne Menankoto SARL, filiale du canadien B2Gold, a déposé une requête d'arbitrage contre la République du Mali, le 24 juin, devant le CIRDI à Paris, suite à la décision du ministre des Mines, Lamine Seydou Traoré (Photo), de l'évincer du permis dans lequel elle affirme avoir investi 27 millions de dollars et a découvert un gisement important. Le ministre aurait écarté Menankoto SARL pour octroyer le permis à Little Big Mining, une société contrôlée par Abou-bacar Traoré. Cet homme d'affaires s'est vu aussi octroyer le permis d'exploration de Bakolobi via une autre de ses sociétés, "Baris Tra-vaux", au détriment là aussi de B2Gold. »

■ ASSADEK AG HAMAHADY



La route vers Koulouba passe par Nioro, où chaque candidat doit prendre sa dose de crachats.

■ Ibrahim Kalil TIEMO



Replying to @MamadouSall23 and @sadyaa-lima

N'oubliez pas aussi pour les papas, très perturbants les bébés sinon je trouve que c'est une bonne image devant les bébés, les enfants

#Mali- Un audio reçu ce matin sur WhatsApp décline l'identité de l'agresseur du PT: Alassane Touré, comme annoncé par des médias locaux. L'homme qui parle se présente comme un ancien camarade de classe du suspect. Il confirme qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés.

■ Samba Gassama General



C'est d'Oumarou Diarra l'imam du M5 devenu ministre délégué qu'il s'agit, il veut coûte que coûte prendre la place de sa ministre de tutelle, la ministre de la Santé qui contrairement à lui a un CV et des compétences.



Aminata Ouédraogo

il y a 3 minutes • 🌐

Un ministre délégué envoie un dossier contre son ministre de tutelle à un autre ministre, ne sachant pas comment son ministre a accédé à son poste, qui est soutien. Attention délégué, sous un regard d'ange peut se cacher un redoutable adversaire.

Mackenzie solidarité gouvernementale bé mi?

👍👍 Vous et 4 autres personnes

Réparation des victimes des crises au Mali depuis 1960 : Coût de l'indemnisation : 65,4 milliards F CFA



65,4 milliards F CFA, c'est le coût prévu pour l'indemnisation financière, la réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960.

Restaure la dignité des victimes en leur accordant par voie administrative des réparations pour les préjudices qu'elles ont subis, tel est l'objectif recherché par la Politique nationale de réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960. Le Conseil des ministres du vendredi 23 juillet 2021 a eu connaissance du contenu dudit projet. Il a été expliqué par le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, M. Wagué.

La Politique nationale de réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 sera mise en œuvre à travers des plans d'actions quinquennaux, révèle le Conseil des ministres. Le coût de la réalisation des activités prévues dans le Plan d'Actions 2021-2025 est évalué à 65 milliards 467 millions de F CFA. Il sera financé par l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

Pourquoi l'élaboration d'un tel programme ?

Elle prévoit plusieurs types de réparation à savoir la restitution, l'indemnisation financière, la réadaptation, les mesures de satisfaction ou mesures symboliques et les garanties de non-répétition des violations. Elle prend en considération la condition des femmes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité.

De son indépendance à nos jours, le Mali a connu des crises multidimensionnelles caractérisées par des violences qui ont causé aux individus, aux groupes d'individus et aux communautés des préjudices corporels, matériels ou économiques, culturels ou culturels et créé chez les victimes un besoin de justice et de réparation, souligne le Conseil des ministres. Pour dépasser ces crises, le Gouvernement a adopté en 2012, la Politique nationale de Justice transitionnelle en vue d'établir la vérité, de rendre la justice, de réparer les préjudices causés aux victimes et de permettre la réconciliation nationale.

La Politique nationale de Réparation est complémentaire aux autres mécanismes de justice transitionnelle et son effectivité dépend des efforts en matière de recherche de la vérité, de poursuites pénales et de réformes institutionnelles.

Mamadou Sidibé / Source : Arc-en-ciel

Agression du président de la transition : La MINUSMA salue l'ouverture d'une enquête après le décès de l'agresseur



La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a salué, lundi, l'ouverture d'une enquête par les autorités maliennes sur les circonstances du décès de l'auteur de l'agression du président de la Transition.

Dans un communiqué, la MINUSMA se félicite de « l'ouverture de ces investigations judiciaires » pour faire la lumière et établir les responsabilités, le cas échéant, sur les circonstances de ce décès » et « reste disponible pour apporter son assistance aux autorités nationales dans cette enquête ». La mission onusienne indique avoir pris « note de l'annonce par les autorités maliennes du décès, en détention, le dimanche 25 juillet 2021, de l'auteur de l'agression à l'arme blanche contre le président de la transition, le colonel Assimi Goïta ».

Elle réitère son « soutien constant aux efforts de l'État pour promouvoir les droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, ainsi que (sa) ferme condamnation de l'attaque perpétrée contre le président de la Transition », conclut le communiqué.

SS/MD / Source : (AMAP)



Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Drame à Lafiabougou : Entre légitime défense et énième bavure policière



A chaque jour son lot de surprise désagréable au Mali. Moins de 48 heures après la tentative d'assassinat contre la personne de l'actuel chef d'État, un autre drame est survenu dans la nuit du mercredi au jeudi 22 juillet 2021 aux environs de 1 heure du matin en Commune IV du district de Bamako. Difficile de narrer avec exactitude les épisodes de cette morose histoire, au regard de la flopée de versions qui courent la rue. On se contenterait donc d'en relater la quintessence telle que les communiqués de la direction générale de la police nationale et du procureur de la commune IV en ont fait l'économie.

Ainsi, en patrouille nocturne dans la commune IV plus précisément à Lafiabougou, des éléments de la brigade anti-criminalité (BAC) se sont retrouvés dans une course-poursuite qui se conclura par deux accidents avant de déclencher la colère de jeunes émeutiers contre les bidasses du BAC. Lesquels, pour se défendre en attendant l'arrivée des renforts contactés, dit-on, ont été contraints de recourir à des tirs de sommation faisant malheureusement une victime civile en la personne du jeune Abdoulaye Keita alias «Thiam» mort par balle, puis sept autres blessés. De quoi susciter des vagues acerbes de déchaînements à Lafiabougou où une foule inconsolable s'y est pris à coups de barricades, de pneus incendiés, surtout que la version de la police nationale a été réfutée par certains témoins oculaires du drame qui parlent eux meurtre froid. Alors bavure policière ou légitime défense ? Chacun y va de son commentaire. En tout cas, les événements survenus à Sikasso et Kayes en mai 2020 – et même sur le troisième pont de Bamako au cours de cette même année ou la bavure policière a suscité des morts d'hommes – ne plaident guère en faveur de la police nationale dont le mode de recrutement est pointé du doigt pour diverses raisons. Néanmoins, les préjugés de probité et de clairvoyance du procureur Idrissa Touré, chargé de tirer au clair l'affaire, a pu rassurer les jeunes révoltés et continuer à l'apaisement, surtout que les éléments de la BAC impliqués dans cette funeste histoire ont été aussitôt mis en détention.

Même s'il serait malséant de préjuger de ce drame sachant le degré d'incivisme dans notre pays, il faut également avoir le courage de dire que les course-poursuites de la police deviennent de plus en plus fréquentes et se terminent rarement sur une note positive. A chaque jour suffit sa peine au Mali ; le jeune Thiam fut enterré le vendredi 23 mai 2021, que son âme repose en paix et que lumière soit faite.

Affaire à suivre

Ousmane Tiemoko Diakité / Source : Le Témoignage

Mali : Examen du nouveau plan d'actions du gouvernement (PAG)



Au Palais de Koulouba, s'est tenu le 22 juillet dernier un Conseil des ministres extraordinaire. Le projet de Plan d'Actions du Gouvernement de Transition courant 2021-2022 a été présenté au cours de ce conseil des ministres.

Le premier Plan d'Actions du Gouvernement (PAG) 2020-2021 avait été élaboré. Après plus de 8 mois de mise en œuvre, des événements sociopolitiques ont entraîné un changement dans la gouvernance de la Transition, le 24 mai 2021.

Dans le but de concrétiser les orientations données par le président de la Transition et le peuple malien, le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga s'est engagé à inscrire dans l'action gouvernementale, l'élaboration d'un plan d'actions couvrant les 9 mois restants de la transition.

EXAMEN DU PLAN D'ACTIONS

Le PAG est conçu autour de 4 axes prioritaires. L'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du territoire, les réformes politiques et institutionnelles, l'organisation des élections générales, la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale sont des priorités pour les autorités transitoires.

Lors du Conseil des ministres du 16 juin dernier, le président de la Transition avait annoncé les nouvelles missions de la transition, à savoir l'amélioration de la sécurité sur l'ensemble du territoire ; les réformes politiques et institutionnelles, la bonne gouvernance, la transparence et la réduction du train de vie de l'État ; la mise en œuvre intelligente et efficiente de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger et l'organisation d'élections crédibles et transparentes aux échéances prévues.

Rappelons que ces missions s'inscrivent en droite ligne des orientations de la Charte et de la Feuille de Route de la Transition, adoptée en octobre 2020. À rappeler également que le Plan d'Action du gouvernement fait l'objet d'une évaluation trimestrielle.

Le Conseil national de Transition (CNT), l'organe législatif de la transition, doit examiner ce Plan d'actions du gouvernement, vendredi 30 juillet 2021, lors d'une session extraordinaire.

Mali : Terre d'émigration, la région de Kayes compte énormément sur sa diaspora



L'était à Paris la semaine dernière. Il a rencontré des responsables de Conseil régional de la région Île-de-France.

Soixante-dix pour cent des investissements socio-économiques dans le cercle de Kayes viennent de l'étranger. Et c'est dans cet esprit que le Conseil régional essaye d'impliquer systématiquement les membres de la diaspora dans le développement. Y compris ceux qui sont nés hors du Mali.

« Cette nouvelle génération de la diaspora a tendance beaucoup plus à développer des affaires. Ils veulent faire autrement le développement. Il ne s'agit pas de faire de la charité, mais de s'impliquer à travers le business », explique Boubacar N'Diaye, secrétaire général du Conseil régional de Kayes.

Ils regardent souvent les secteurs porteurs pour aider leurs territoires d'origine et sont parfois initiateurs de projets importants pour la région. Comme les membres de Onddega, l'une des multiples associations de la diaspora malienne établie en France.

Moriké Bathily, le président de Onddega, évoque le projet de fourniture d'électricité : « On a été motivé et encouragé par un de nos fils issus de la diaspora, qui fait partie aujourd'hui d'un grand consortium. Il veut nous aider à mettre en place des centrales hybrides, qui peuvent couvrir non seulement le Gadiaga, mais aussi le cercle de Kayes, voire la région de Kayes. Il nous a juste demandé de fournir des études de faisabilité fiables. »

Secrétaire générale de la Coordination des associations pour le développement de la région de Kayes (Caderkaf) en France, Diane Touré confirme la réorientation des objectifs des transferts de la diaspora. « Les premiers migrants sont arrivés et ont fait face avec leurs moyens : on cotise, on fait face à une urgence, pour éviter que les familles aient faim, pour que les familles puissent avoir un centre de santé, pour que les familles puissent avoir un puits [pour l'accès à l'eau]... C'est vrai que ce n'est pas très productif. Mais aujourd'hui, il y a toujours cette organisation, elle est toujours là. Mais avec les nouvelles générations, de nouvelles orientations : il faut s'organiser autrement, investir autre-

Le parlement des enfants reçu à la primature : « Rien ne justifierait un bras de fer avec les syndicats » de l'éducation (Choguel Kokalla Maïga)



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga, a reçu, ce lundi 26 juillet 2021, une délégation du Parlement des enfants conduite par son Président Nouhoum Chérif Haïdara.

Les jeunes parlementaires sont venus s'informer auprès du Chef du Gouvernement sur la situation scolaire et proposer leurs bons offices pour le règlement de la crise.

Dans son allocution, le Premier ministre a rappelé que l'apaisement du front social est une des priorités du Gouvernement, et que « rien ne justifierait un bras de fer avec les syndicats ».

Il a également donné l'assurance à ses hôtes que l'article 39 ne sera pas abrogé avant d'annoncer que « 90% des enseignants ont vu sur leurs bulletins de salaires de fin juillet des changements notoires ».

Dr Choguel Kokalla Maïga a lancé un appel au sens patriotique des enseignants, qui constituent un maillon essentiel pour le fonctionnement de la société. Il a informé les jeunes que les discussions se poursuivent toujours avec les enseignants et que tout indique qu'il y'aura entente.

Les membres du parlement des enfants qui se disaient inquiets se sont félicités des assurances données par le Premier ministre.

Source : CCRP/Primature

ment pour créer la richesse économique. »

Le Conseil régional de Kayes accorde toute son attention aux initiatives de la diaspora, selon Boubacar N'Diaye. « Notre volonté est que comme le Gadiaga, tous les ensembles territoriaux de la région puissent nous apporter des projets concrets, dans lesquels le Conseil régional va s'inscrire, pour apporter ce qu'il pourra en termes de réalisation. »

L'un des sujets à inscrire très prochainement dans le plan de développement du Conseil régional de Kayes, c'est la construction d'un pont sur la rivière Diany-Kananguilé, le long du fleuve Sénégal, dans la commune de Kemené-Tambo.

Source : RFI




Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Unification de la grille salariale : Difficile équation à résoudre pour la stabilité scolaire

Pour exprimer leur ras-le-bol, les enseignants du Mali ont tenu, le mardi 27 juillet 2021, une assemblée générale synchronisée sur toute l'étendue du territoire. Ils exigent l'application correcte de l'article 39. L'assemblée générale synchronisée était articulée autour des points suivants : rappel de la crise actuelle, le statut du personnel enseignant, les actions en cours, les mises en garde et l'appel à la mobilisation pour le meeting national du 29 juillet 2021.

Dans leur communication, les responsables syndicaux des enseignants ont largement expliqué les conditions qui ont permis l'obtention du statut du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation préscolaire et spéciale en 2018. Et les actions qui ont conduit à l'application de l'article 39 en 2020. « Mécontente de cette situation, la centrale a renouvelé sa demande avec l'application de ce procès-verbal et exige du gouvernement qu'il relève le statut général à 1382 (plafond du statut du personnel enseignant). Ce que le gouvernement vient d'accepter en adoptant l'Ordonnance N°2021-003 / PT-RM du 16 juillet 2021, fixant la grille indiciaire unifiée des personnels relevant des statuts des fonctionnaires de l'État, des Collectivités territoriales, des statuts autonomes et des militaires. Quelle est la position des syndicats de l'éducation sur cette demande d'harmonisation ? Tout d'abord, cette demande remet en cause l'applicabilité de l'article 39 du statut du personnel enseignant qui s'applique automatiquement dès qu'il y'a une augmentation sur le statut général. En se mettant dans la logique de la démarche de cette centrale, on relève la grille du statut général et on maintient la grille du statut du personnel enseignant à son niveau actuel. Ce qui est irrecevable et inacceptable pour les syndicats de l'éducation car elle est une violation flagrante de la loi N°2018-

007 du 16 janvier 2018 en son article 39 », s'indignent les responsables syndicales.

Et d'ajouter : Avant l'unification de la grille, les syndicats ont exprimé leur opposition avant d'affirmer clairement qu'ils useront de tous les moyens légaux pour faire appliquer les dispositions du statut du personnel enseignant. S'agissant de la conférence sociale, les syndicats de l'éducation ayant refusé de participer à l'atelier préparatoire, estiment que pour une question de cohérence, ils ne participeront pas à cette conférence. Par conséquent, ils rappellent que les syndicats de l'éducation sont profondément attachés à leur statut, fruit d'une longue et laborieuse lutte menée depuis octobre 2016. « Après les travaux des commissions, la loi a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président le 16 janvier 2018 et son décret d'application signé le 26 janvier 2018. La loi n°2018-007 du 16 janvier 2018, portant statut du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation préscolaire et spéciale a vu le jour et l'ensemble de ses dispositions à la même valeur pour les syndicats de l'éducation », précisent les syndicalistes.

Il ressort des débats que l'article 39 vise à rendre la fonction enseignante plus attrayante. L'insertion de l'article 39 du statut du personnel enseignant n'a été ni une tromperie ni une malice encore moins une erreur comme certains veulent nous le faire croire. Il stipule que : « Toute majoration des rémunérations des fonctionnaires relevant du Statut général s'applique de plein droit au personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation préscolaire et spéciale ».

Déterminés pour l'application de l'article, les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 ont instruit leurs militants un certain nombre de mesures à savoir : la rétention



des notes, le boycott des épreuves anticipées, le boycott des examens de fin d'année scolaire, l'organisation des assemblées générales, l'organisation d'un meeting national, le dépôt d'un préavis de grève. Fortement attachés à l'exécution correcte de cette disposition, les syndicats de l'éducation mettent en garde les autorités pour une tentative de violation ou de tripatouillage de leur statut. Ils informent l'opinion nationale que leur réaction sera à la hauteur de l'acte commis. « Les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, animés par des syndicalistes responsables, ne s'opposent jamais à la revendication d'une organisation syndicale encore moins à une valorisation des conditions de vie et de travail des travailleurs. En revanche, ils n'accepteront jamais que leurs acquis syndicaux soient remis en cause aussi par un autre syndicat. C'est pourquoi, ils invitent les autorités de la transition à l'application stricte des textes si elles ne veulent pas détruire le peu qui reste de notre système éducatif », avertissent-ils. Comme si les actions en cours ne suffisaient pas, ils annoncent la tenue de meetings le jeudi 29 juillet 2021 sur l'ensemble du territoire national. Ces meetings seront mis à profit pour dévoiler leurs analyses de la question de la grille unifiée, la nécessité d'appliquer coûte que coûte l'article 39. Enfin, ils appellent les enseignants à serrer les coudes pour défendre l'intérêt de la corporation.

■ Ibrahim Sanogo

Finances : La BDM-SA, meilleure banque de l'Afrique de l'Ouest

La Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a procédé ce jeudi 15 juillet 2021 à Dakar à l'inauguration officielle de sa succursale du Sénégal. C'était sous la présidence du ministre malien de l'industrie et du commerce Mohamed AG MAHMOUD, du Directeur Général du secteur financier et de la compétitivité du Sénégal, du Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal, du Président du Conseil d'Administration de la BDM-SA Ahmed Mohamed AG HAMANI, de nombreuses personnalités du secteur bancaire et des représentants de la forte communauté malienne vivant au Sénégal. L'information a été rendue publique par les services de la banque à travers un communiqué de presse, qui précise que la BDM a été plébiscitée pour la deuxième fois « Meilleure Banque de l'Afrique de l'Ouest » lors de la cérémonie annuelle des Africanbanker Awards, tenue en juin dernier en marge des assemblées de la BAD.

L'ouverture des guichets BDM au Sénégal a été saluée par les autorités sénégalaises qui y voient un élargissement de l'offre de services financiers au profit des populations et des en-

treprises et un outil fort dans l'accomplissement des objectifs de coopération entre le Mali et le Sénégal.

Quant à la communauté malienne vivant au Sénégal, elle perçoit dans la présence de la BDM comme un motif de fierté nationale et un lien de rapprochement avec le pays d'origine. Pour les hommes d'affaires maliens importateurs ou exportateurs du corridor Sénégal-Mali, la création de la succursale BDM est tout simplement un motif de soulagement, tant elle pourra contribuer à faciliter leurs transactions et à sécuriser leurs avoirs.

BDM Sénégal constitue la 6ème représentation du Groupe BDM hors du territoire malien, après BDM France, BDU Guinée Bissau, BDU Côte-d'Ivoire, BDU Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne.

Sur le territoire malien, la BDM SA dispose d'un réseau de près de 70 agences, bureaux et points de vente. Ce qui en fait la banque la plus implantée au Mali.

Pour se donner les moyens de son ambition, c'est-à-dire figurer au peloton de tête des groupes bancaires africains, la BDM a fait pas-

ser en 2021 son capital de 25 à 50 Milliards de F CFA.

Déjà, par les résultats qu'elle engrange exercice après exercice, la BDM-SA, en plus de conforter sa place de première banque de la place au Mali, s'est placée au rang de 5e groupe bancaire de la zone UEMOA.

Ces performances lui ont valu plusieurs prix et reconnaissances dans le monde notamment dans la presse spécialisée. Ainsi, la revue économique africaine Financial-Afrik a classé en 2020, la BDM-SA parmi les 30 banques africaines à plus fort impact du continent africain. Plus récemment, en juin dernier, lors de la cérémonie annuelle des Africanbanker Awards en marge des assemblées de la BAD, la BDM-SA a été plébiscitée pour la deuxième fois « Meilleure Banque de l'Afrique de l'Ouest. » Dans le même temps, son Directeur Général Bréhima Amadou HAIDARA était nommé aussi pour la 2ème fois parmi les 5 meilleurs dirigeants bancaires africains.

Le Togo est la prochaine destination de la BDM, la succursale de Lomé ouvrira très bientôt ses guichets, ensuite suivront, selon les propos du Président du Conseil d'Administration de la BDM-SA, appuyés par l'Administrateur Directeur, les succursales du Bénin et du Niger pour achever la couverture des 8 pays de la zones UEMOA.

■ Yama DIALLO





Production de l'énergie verte mixte : Un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et Orange Mali

Dans le cadre d'un partenariat fécond, la société Orange Mali et l'Etat malien ont procédé à la signature de la décision portant autorisation d'autoproduction d'énergie électrique par la société Orange Mali. C'était au cours d'une cérémonie solennelle, tenue, le mardi 27 juillet 2021, sous la présidence du ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Lamine Seydou Traoré.

Ce projet est le fruit d'une longue collaboration entre le gouvernement et le groupe Orange Mali. Il s'inscrit dans le cadre de la promotion de la production de l'énergie verte mixte sur toute l'étendue du territoire. Ce projet est le premier du genre en Afrique. En outre, Orange Mali, à travers son plan "Engage 2025", s'engage durablement pour l'environnement grâce à l'utilisation des énergies renouvelables. C'est pour matérialiser cette ambition que la société Orange Mali s'est lancée dans la construction d'une ferme solaire, qui est une centrale solaire composée de panneaux solaires installés sur une superficie de 40 hectares ayant une capacité installée de 25Mwc permettant de fournir 48Gwh d'énergie avec 30 Mwh de

stockage.

Aux dires de Brelotte Ba, directeur général de la société Orange, la construction de cette centrale solaire a pour objectif principal la satisfaction des besoins d'Orange Mali en électricité. « Ce projet est l'aboutissement de plusieurs mois de travail entre les deux parties », a annoncé le DG avec satisfaction.

Il s'agit de développer le projet sous le régime de l'autoproduction déportée à savoir produire les besoins d'Orange Mali en électricité à Kati et permettre sa consommation sur leurs différents sites et bâtiments administratifs géographiquement répartis sur le territoire malien à différents endroits.

Mieux, il dira que des économies de charges d'énergie et une forte amélioration du taux d'énergie renouvelable (RER), qui passent de 11% à 60% dès la première année d'exploitation de la ferme puis passe à 50% à l'horizon du plan Engage 2025.

Selon Brelotte Ba, Orange Mali à travers des contrats avec Energie du Mali (EDM), procède à une compensation de l'énergie produite et injectée contre une réduction équivalente sur

sa facture d'énergie. L'éventuel surplus de production est revendu à EDM.

S'agissant du bien-fondé du projet, le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Lamine Seydou Traoré a précisé que l'état bénéficiera d'un accompagnement dans la transformation du mix énergétique national. Et d'ajouter que EDM quant à elle, pourra faire face à une demande croissante non satisfaite en électricité. Prenant la parole, le Président du Conseil d'administration Orange Mali, Alioune Ndiaye a réaffirmé que ce projet constitue de renforcer les capacités énergétiques et d'augmenter de manière significative la matière énergétique du Mali. Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 142 000 salariés au 31 décembre 2020, dont 82 000 en France. Le Groupe servait 259 millions de clients au 31 décembre 2020, dont 214 millions de clients mobile, 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services.

Faudrait-il le rappeler c'est en décembre 2019 que le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique engage 2025 qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur.

■ Ibrahima Sanogo

Mali : Les civils de plus en plus touchés par les engins explosifs

Depuis le début du conflit en 2012, les engins explosifs improvisés (EEI) et les mines représentent une menace croissante au Mali. Pour les militaires, mais aussi pour les civils qui empruntent les mêmes routes ou pistes, minées sans distinction de cible. Une menace qui affecte le quotidien des populations dans le nord et le centre du Mali, en proie au conflit, et qui descend vers le sud.

artie de foot improvisée pour Oumar, Boubacar et Soufi. La scène paraîtrait presque ordinaire dans la capitale malienne, si ce n'était pour les prothèses de jambe dont les trois Maliens sont équipés. « Nous avons sauté sur une mine, j'ai perdu ma jambe gauche », explique Oumar.

Depuis son accident, Oumar Coulibaly, militaire, s'est fixé pour mission de ramener les victimes d'engins explosifs vers les structures de soins. On y trouve de nombreux civils, dont Fatoumata Traoré. Dans un coin du Centre père Bernard Verspieren de Bamako, elle attend que sa prothèse soit ajustée. Elle aussi a perdu sa jambe alors qu'elle rendait visite à son frère à Gao dans le nord du pays. C'était en 2016.

« En venant de Gao, notre car est monté sur une mine qui l'a détruit. Certaines personnes sont mortes, moi, j'ai été blessée. Ma jambe a

été coupée. Par la grâce de Dieu j'ai pu être soignée, on m'a mis une prothèse pour marcher. » À cette époque, elle n'avait pas conscience des dangers liés aux mines. « Mais maintenant, confie-t-elle, tout le monde a peur. »

Aujourd'hui, c'est Ibrahim Traoré qui s'occupe d'elle. Depuis ce centre de Bamako, l'orthopédiste reçoit régulièrement des civils, victimes d'engins explosifs. « Depuis le début de la crise sécuritaire, nous remarquons qu'il y a de plus en plus de civils qui sont victimes des mines. Ce sont des civils qui sont généralement touchés dans leurs activités quotidiennes. »

Des enfants particulièrement vulnérables

En plus de menacer leur vie, ces engins explosifs contraignent leurs moyens de subsistance, comme l'acheminement du bétail, de

l'eau ou certaines activités commerciales. Depuis fin 2017, l'augmentation des incidents liés aux engins explosifs improvisés a entraîné une hausse des victimes civiles.

Les enfants seraient particulièrement vulnérables, explique Luc Adam Sambou, coordinateur désarmement au Danish Refugee Council, qui a mis en place un programme d'accompagnement des victimes. « Les enfants sont particulièrement exposés au danger des engins explosifs posés sur les pistes, que ces enfants aussi empruntent pour des raisons de subsistance, aller par exemple mener le troupeau au pâturage, aller à la recherche du bois, de l'eau... »

Le jeune Boubacar, maillot de foot sur le dos et ballon au pied, a lui perdu sa jambe en quittant le marché. « Nous étions dans une voiture. À notre passage, nous avons été touchés par une mine. Je voulais devenir apprenti chauffeur. »

Parmi les civils, les personnes déplacées à cause du conflit sont les plus à risque. En 2020, le Service de l'action anti-mines des Nations unies (UNMAS) recensait 170 incidents liés aux engins explosifs. Parmi les 76 tués et 287 blessés, 49% étaient des civils. Et sur les six premiers mois de 2021, 54 personnes ont été tuées et 184 blessées par des engins explosifs, dont près d'un tiers de civils, selon l'ONU.

Source : RFI



Salon de la diplomatie : Adapter l'outil diplomatique aux défis du moment

Contribuer à l'émergence d'une diplomatie efficace et performante à travers le renforcement de son leadership, la revalorisation de nos valeurs sociétales ainsi que la promotion de nos intérêts socio-économiques et culturels. Tel est l'objectif général du «Salon de la diplomatie et de la coopération internationale du Mali», couplé au Programme de formation des jeunes diplomates, qui tient du 26 au 29 juillet. Cette initiative du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, à travers le Centre d'études stratégiques (CES), bénéficie de l'appui financier de l'ambassade du Japon au Mali.

Durant quatre jours, plusieurs panels seront animés au profit des participants autour des thématiques : « Devons-nous repenser la politique extérieure du Mali ? Fondements historiques, politiques et orientations stratégiques ! », « Quels outils diplomatiques pour relever les nouveaux défis sécuritaires et sanitaires ? » Ou encore « Enjeux géopolitiques et géostratégiques de la migration dans le concert des Nations : Quelle place pour le Mali et sa diaspora ? »...

La cérémonie d'ouverture était reçue hier par le chef du département en charge de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, à l'École de maintien de la paix, Me Alioune Blondin Beye (EMP-ABB). Il avait à ses côtés, son homologue de la Gambie, Dr Mamadou Tangara. C'était en présence de l'ambassadeur du Japon au Mali, Daisuke Kuroki, ainsi que le corps diplomatique accrédité dans notre pays, et d'autres invités.

Après les mots de bienvenue du directeur général de l'EMP-ABB, le colonel Souleymane Sangaré, l'ambassadeur du Japon à l'initiative du Salon. Occasion pour Daisuke Kuroki d'indiquer que cette activité ainsi que le « projet d'équipements du CES » sont financés respectivement à hauteur de 54,5 millions et 55 millions de Fcfa par le Fonds de contrepartie de l'assistance alimentaire non remboursable du Japon. Selon le diplomate nippon, au cours de cette rencontre, il s'agira de créer, à travers des exposés sur le Japon et sa diplomatie, un



cadre d'échanges pour promouvoir le secteur de la diplomatie. Mais aussi, partager les meilleures pratiques et des conseils en matière de diplomatie.

Selon le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, il s'agit, à travers ce Salon, de voir comment nous pouvons adapter notre diplomatie au goût du jour et aux défis du moment. Un des jeunes de la rencontre est de pouvoir profiter de cette occasion pour nos anciens jeunes diplomates afin de leur donner tous les outils nécessaires pour connaître les objectifs fondamentaux de notre diplomatie.

«Aujourd'hui, nous souhaitons une diplomatie qui soit plus performante, productive et combative, pour défendre les intérêts du Mali où cela est nécessaire», a expliqué Abdoulaye Diop.

Selon lui, il faut aussi pour notre pays une diplomatie de développement. Occasion pour le ministre Diop de mettre l'accent sur la diplomatie culturelle. Il s'agit de valoriser notre savoir-faire, notre savoir-être et comment en faire un outil de positionnement.

Cela d'abord pour notre identité, mais aussi faire en sorte que nous contactons avec le monde extérieur sur la base de la culture qui doit être considérée comme une industrie.

« Nous avons également souhaité que nos

jeunes diplomates puissent maîtriser les langues étrangères, notamment l'anglais, pour pouvoir interagir avec l'étranger et communiquer avec nos frères africains », a soutenu le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Abdoulaye Diop de recommander que dorénavant les ambassadeurs du Mali peuvent être évalués en conformité avec leur lettre de mission. Il s'agit de voir, à travers cet atelier, comment la diplomatie malienne peut aider face aux situations de crise et de conflit que connaît le Mali. «Nous pensons qu'un pays qui se veut ami du Mali doit respecter son intégrité territoriale et sa souveraineté, et il doit respecter les Maliens», a souligné le chef de la diplomatie.

La cérémonie a également été célébrée, entre autres, par la remise symbolique d'un tableau réalisé par un artiste malien à l'ambassadeur du Japon par le ministre Abdoulaye Diop. Cette séquence sera suivie de la remise officielle des instruments du « Projet d'équipements du CES », dont une Toyota Prado, par l'ambassadeur Kuroki, au profit de notre pays et de la visite du stand du Japon.

Aboubacar TRAORE
Source : L'ESSOR

Transition au Mali : Engagement ou duperie de partis de l'ex-majorité

A sept (7) mois de son terme, la Transition malienne a plus que jamais besoin de l'engagement de tous les partis politiques, regroupements de partis politiques et l'ensemble du peuple malien. C'est ce qu'a initié le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga dès sa prise de fonction en recevant les chefs de partis politiques ou en allant rendre visite à des organisations de la société civile pour s'enquérir et s'enrichir des conseils, propositions et avis des uns et des autres. Dans un Mali où la crise multidimensionnelle qui sévit a aiguisé les contradictions, les oppositions et les susceptibilités, il est très difficile d'arriver à un consensus, particulièrement au plan politique. Dans cette tourmente que tentent d'apaiser les autorités de la Transition, certains s'engagent aux côtés d'Assimi Goïta et du Premier ministre Choguel Kokalla Maïga pour la réussite de la Transition non sans conditions. C'est le cas de partis et de regroupements de

partis qui viennent de publier une déclaration dans ce sens en date du lundi, 26 juillet 2021. C'est une réunion de partis et de regroupements de partis politiques qui s'est tenue ce lundi, 26 juillet 2021. Il s'agissait entre autres du regroupement Ensemble pour le Mali (EPM) représenté par Bocary Téta, Yèlèma de Moussa Mara, l'ASMA-CFP de Soumeylou Boubèye Maïga, CDS-Mogotiguiya de Mamadou Sangaré, etc. Après des échanges fructueux, une Déclaration a sanctionné la rencontre, Déclaration lue par l'ancien Premier ministre Moussa Mara du parti Yèlèma où les participants s'engagent à « accompagner utilement la Transition en cours jusqu'à son terme ». Cet accompagnement résulte du constat que la période que traverse actuellement le Mali est caractérisée par « les situations sécuritaire, sociopolitique, sanitaire et économique complexes et sensibles ». Les partis politiques et regroupements de partis politiques s'engagent

aux côtés des autorités de la Transition sur la base de la Charte de la Transition adoptée par le peuple malien et validée par la communauté internationale, particulièrement la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO).

La Déclaration des partis politiques et regroupements de partis politiques lance « un appel solennel au Peuple malien, aux autorités de la Transition et à l'ensemble des partenaires du Mali à l'effet de s'engager vers la réussite de la Transition ». Cet appel n'est toutefois pas gratuit, il se fonde sur le respect des « engagements pris par les autorités de la Transitions devant l'opinion nationale et la communauté internationale », engagements consignés dans la Charte de la Transition « librement consentie par le Peuple à la suite des Concertations nationales de septembre 2020 ». La Déclaration qui se décline en huit (08) points apparaît comme les règles d'engagement des participants à la rencontre aux côtés des autorités de la Transition.

Ainsi, les partis politiques, après avoir défini le cadre de leur engagement « vers la réussite de la Transition », déclarent « toute [leur] disponibilité à participer à toutes les initiatives de la Transition pour asseoir une grande inclusivité dans la conduite des affaires pu-



blesques ». Il s'agit là d'un engagement fort de la part de partis et regroupements politiques dont beaucoup ne sont représentés ni au Gouvernement ni au Conseil National de Transition (CNT) et qui avaient, parfois, critiqué les autorités de la Transition pour leur mise à l'écart de la vie politique du Mali. En s'engageant à accompagner malgré tout les autorités maliennes, les partis politiques et regroupements de partis politiques signataires font preuve de patriotisme, exactement ce dont a besoin la Transition pour réussir. Car il n'est pas besoin d'entrer au Gouvernement ou au CNT pour servir le Mali et l'aider à se relever pour se reconstruire.

En soutenant « les initiatives visant à instaurer et à renforcer la cohésion sociale, la stabilité et la sécurité du pays », la Déclaration épouse totalement le premier des quatre axes déclinés par le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga dans son projet d'action gouvernementale qui sera présenté prochainement au CNT pour validation. Toutefois la déclaration reste convaincue que la Transition ne pourra pas résoudre tous les problèmes du Mali en si peu de temps. C'est pourquoi elle espère que « le prochain pouvoir issu des élections générales de fin de Transition devra impérativement travailler dans un esprit de rassemblement et d'inclusivité et conduire de profondes réformes ». Il ne fait aucun doute que la Transition ne peut pas tout faire, tout régler, c'est du reste l'avis d'Assimi Goïta et de son Premier ministre qui s'attachent à sérier les difficultés qui se posent au Mali en vue de faciliter la tâche au futur Président qui sera élu en 2022. Ainsi la Déclaration affirme « sans ambiguïté » son « attachement au respect scrupuleux de la période de la Transition et donc de la date retenue pour les prochaines élections générales présidentielles et législatives à savoir le 27 février 2022 ».

La date butoir pour la fin de la Transition au Mali est réclamée tant par la CEDEAO que par les partenaires internationaux du Mali que sont les États-Unis et la France ainsi que les Nations Unies. Si le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a, un temps, déclaré qu'un dépassement d'un à trois mois n'est pas impossible, d'autres voix s'élèvent pour réclamer une prolongation plus longue de la Transition et du pouvoir militaire. De façon générale, les partis politiques sont unanimes sur la fin de la Transition en 2022 au terme des 18 mois initiale-



ment prévus. Pour sa part, le Président de la Transition, Assimi Goïta, a réitéré son engagement à remettre le pouvoir au Président civil démocratiquement élu en février 2022.

Il n'est cependant pas superflu de rappeler cette exigence qui fera du Mali un pays fréquentable sur la scène internationale. Moussa Mara et ses camarades signataires de la Déclaration du 26 juillet 2021 ne semblent pas tout à fait convaincus que le délai du 27 février 2022 pour la fin de la Transition sera respecté. C'est pourquoi la Déclaration demande « aux autorités de la Transition de confirmer leur engagement à respecter ces échéances par la publication d'un chronogramme détaillé de tâches allant dans ce sens et par l'abandon de tout projet susceptible de mettre en cause le respect de ce délai ». La détermination des signataires à faire respecter les points inscrits dans la Déclaration apparaît dans la décision « de la création d'un mécanisme de suivi de la présente déclaration ».

La Déclaration du 26 juillet 2021 de partis et regroupements de partis politiques va, en principe, dans le sens de la participation inclusive de tous les Maliens à la conduite de la Transition malienne. C'est aussi ce qu'ont souhaité les autorités de la Transition en organisant les concertations nationales en septembre 2020 où les Maliens de toutes les couches sociales

se sont exprimés sans restriction. Ainsi les partis et regroupements de partis politiques qui viennent d'unir leurs forces se positionnent comme un partenaire sérieux pour Assimi Goïta et Choguel Kokalla Maïga. Il faut espérer que leur collaboration, si elle a lieu, se fasse dans le respect des uns et des autres sans imposition aucune mais dans la fermeté à conduire positivement la Transition vers la mise en place des conditions indispensables à la bonne tenue des prochaines élections démocratiques. La stabilité du Mali passera par des élections propres qui feraient oublier la mascarade à laquelle les Maliens ont assisté depuis maintenant deux décennies.

Malikilé a choisi de prendre les partis signataires de la Déclaration du 26 juillet au mot les en créditant de bonne foi. Mais force est de chercher à savoir si les actes suivront les pétitions de principe dont sont coutumiers le groupe de partis signataires. Le doute est permis si l'on sait, selon nos investigations que les partis membres du M5-RFP n'ont pas été conviés à ces "agapes" politiques. Pourquoi ? En toute hypothèse, vouloir raser quelqu'un en son absence est un leurre. En l'occurrence une tromperie politique bien calculée.

■ Diala Thiény Konaté

Mali : Le front populaire des jeunes du Mali dit « non à une transition chaotique »

Le front Populaire des jeunes du Mali (FJPM), mouvement constitué par les jeunes du M5-RFP qui, avec d'autres, a fait tomber le président IBK, a organisé un point de presse qui a pris l'allure d'un meeting pour taper du poing en réclamant au 1er ministre, Choguel Kokala Maïga issu de leur rang, de recadrer la transition. C'était le samedi dernier à la Maison de la presse.



C'est à la tête d'un regroupement de jeunes venus nombreux que le président d'honneur, Mahamadou Diawara, et son président exécutif, Cheik Sadibou Fofana, opérateur économique de son Etat et leurs camarades, ont pris d'assaut la Maison de la presse pour dire non à « une transition chaotique ». Selon les différents intervenants, Choguel Kokala Maïga les a presque trahis.

Les dirigeants de ce regroupement de différentes associations du M5-RFP ont fait remarquer que l'insécurité, l'Accord d'Alger, la Cherté de la vie, l'emploi des jeunes ne sont pas encore des priorités de cette transition dirigée par Choguel Kokala Maïga. Pire, ces jeunes estiment que le premier ministre a préféré faire des arrangements politiques en violant allègrement la charte de la transition.

Selon le FPJM, en tant que patriotes, les jeunes du M5-RFP ne peuvent pas rester muets. C'est pourquoi, à travers cette conférence, ils ont donné un gage aux autorités de la transition afin de faire face à l'essentiel pour combattre l'insécurité qui est en train d'entraîner beaucoup de déplacés et des affronte-

ments réguliers. Selon les jeunes du Front, il faut arrêter ces conflits armés, préparer une bonne guerre afin d'éviter la déchirure dans le pays. D'autres intervenants comme Ibrahima Kébé, pensent que l'Accord d'Alger n'est ni le Coran ni la Tora et qu'il faut le relire.

Par rapport au pouvoir d'achat, les membres de ce Front demandent l'implication du gouvernement afin d'augmenter le pouvoir d'achat des populations, en subventionnant les produits de première nécessité. Jusqu'à preuve de contraire, ces jeunes issus du M5-RFP réclament toujours la dissolution du CNT. Ils vont plus loin en disant que Choguel Kokala Maïga a été nommé grâce à leur revendication auprès des militaires. Mais aujourd'hui, ils constatent que l'homme a trahi le M5-RFP en violant non seulement la Charte qui a indiqué 25 ministres et non plus, mais est en train d'aller à contrecourant de tout ce qu'il disait avant la chute d'IBK. « Nous ne sommes contre personne », ont dit Tahirou Bah et Touré, ressortissants de Diabali. Ceux-ci estiment que le premier ministre Choguel doit retourner à la Charte pour le respect des principes que

le M5-RFP s'est fixés. Ils ont rendu un vibrant hommage aux martyrs des 10, 11 et 12 juillet 2020, tout en réclamant toujours justice qui, selon leur entendement, est mise sous le boisseau par les autorités.

Le Front Populaire des Jeunes du Mali défend l'organe unique pour des élections transparentes et crédibles, mais aussi demande aux autorités actuelles le respect de la date des élections. Les Opérateurs économiques des jeunes du M5-RFP disent que leurs préoccupations restent entières. Il s'agit du paiement des 33 milliards que le gouvernement leur doit. Ils ont demandé au premier ministre de ne pas les trahir aussi, car ils ont été de ceux-là qui ont soutenu matériellement et financièrement le M5-RFP dans sa lutte contre le régime d'Ibrahim Boubacar Keita. Le front entend reprendre les activités de meeting et autres, les mois à venir, selon les animateurs de la conférence.

Fakara Faïnké

Source : Le Républicain

Scène politique malienne : Le destin suicidaire des partis politiques

La chute du mur de Berlin et le coup d'État en Roumanie contre le dictateur Nicolae Ceausescu, en 1989, ont contribué indirectement à une démocratisation déjà considérée comme une imposition des puissances étrangères sur l'Afrique. Si cette démocratisation a insufflé un vent d'alternance un peu partout sur le continent, il n'en demeure pas moins que l'acquis démocratique multipartite est devenu un labyrinthe sans réelle issue dans bon nombre de pays africains. Au Mali, le multipartisme a vu le jour avec la conférence nationale de 1991 et l'adoption de constitution de la troisième république suite à l'éviction du régime dictatorial du général président Moussa Traoré.

Depuis, une inflation effrénée de création de partis politiques gangrène la vie politique du pays. D'une quarantaine de partis politiques dans les années 1990 à plus de 200 aujourd'hui, on ne peut que donner raison au docteur en économie, Souleymane N'Diagne, qui affirmait que beaucoup de partis politiques en Afrique sont des groupes d'intérêts économiques (GIE). Une assertion d'autant plus incontestable que les soubresauts et autres rivalités souterraines minent la majeure partie

des partis politiques maliens. S'il est de notoriété publique que dans tous les pays les formations politiques sont une famille que dans la forme, il en résulte qu'au Mali la plupart d'entre elles s'autodétruisent de l'intérieur. La faute aux ambitions individualistes démesurées mais également aux quêtes éhontées de strapontins. Cependant, il convient de faire une petite rétrospective sur l'histoire tumultueuse des plus grands partis politiques post 1990. En effet le 25 mai 1991 la grande association politique « Alliance pour la démocratie au Mali – ADEMA » fédérant des partis clandestins Côte le PMRD, le PAI et le PMT devint un une formation politique en prenant le nom d'ADEMA-PASJ (parti africain pour la solidarité et la justice). Idem pour la deuxième association appelée CNID (congrès national d'initiative démocratique), également érigé en parti politique en mars 1991. La déliquescence de ces deux grands partis, particulièrement de l'ADEMA-PASJ, est certainement l'une des explications de l'actuelle crise de croissance dans le landernau politique malien. Toutes choses qui en font la venimeuse racine du présent tiraillement social qui assombrit l'avenir du pays. La guerre de succession du premier

président démocratiquement élu, en la personne de l'adémiste Alpha Oumar Konaré, aura contribué à l'effritement du plus grand parti politique malien que le Mali n'ait jamais connu en donnant naissance à la multitude de formations qui animent la science politique nationale dont le Miria, le RPM, l'URD, l'ASMA-CFP, etc. Quant au CNID, le choc des égos de ses figures de proue a enfanté le Parana, l'APM-Maliko, etc. D'autre part certains de ces partis n'apprennent pas des erreurs qui ont occasionné leurs naissances. Les véhémentes luttes internes qui ont mise à mal le RPM, parti présidentiel de 2013 à 2020, mais également l'adhésion convulsive de l'ex premier ministre Boubou Cissé à l'URD le prouvent à suffisance. Et que dire des bisbilles qui ont poussé l'emblématique cinéaste Cheick Oumar Sissoko vers la sortie du parti SADI ou encore la récente polémique ayant entraîné la démission du brillant jeune prometteur Cheick Oumar Diallo de l'ADP-Maliba. Ce parti, troisième du dernier présidentiel, avait pourtant vécu un cas similaire avec la démission d'Amadou Thiam qui avait dans la foulée créé sa propre formation politique nommée FDP Mali-Koura.

En définitive, à force de querelles intestines inutiles le Mali risque de ne jamais avoir un parti fort et fédérateur des grandes potentialités en présence de l'acabit de l'ADEMA-PASJ version 1992.

Ousmane Tiémoko Diakité
Source : Le Témoin



Diéma : Mariage et baptême, c'est du donnant-donnant

Diéma, 26 juil (AMAP) Dans le cercle de Diéma, la solidarité et l'entraide désintéressées du temps de nos grands-parents, où le bien matériel, tant convoité de nos jours, avait peu de place dans les relations sociales, ont vécu. Ainsi, de nombreuses femmes, des villes autant que des campagnes, apportent des soutiens (financiers comme matériels) lors des mariages et baptêmes, en espérant obtenir un remboursement de la bénéficiaire de leur appui. Comme l'illustre un proverbe bambara usité fréquemment en milieu féminin : « Gnogon badoun dé bé souya diya », que l'on peut traduire par : « Si tu manges ma mère, je mange la tienne. C'est ce qui nourrit la compagnie des sorciers ».

Dans cette localité, dans l'Ouest du Mali, la pratique jugée non orthodoxe, est surtout entretenue par des femmes de fonctionnaires. « Si j'offre un cadeau de mariage ou de baptême à quelqu'un, je dis à ma fille de noter dans un cahier afin que je n'oublie pas », déclare Sato Sidibé.

Une dame installée à même le sol, prend part

à la conversation : « Je gagne mon argent à la sueur de mon front. Celle qui m'aide lors de mes cérémonies, j'en ferai autant si elle en a. Si je ne le fais pas, je ne serais pas tranquille avec ma conscience ».

Bekaye Traoré, notable à Dianguiré, témoigne : « Chez nous, les femmes n'ont pas adopté une telle pratique. Du moins, elle est rare. Si elles contribuent aux cérémonies sociales des sœurs, amies ou voisines, c'est sans arrière-pensées. Elles n'exigent jamais rien en retour ». « Dans la plupart des cas, les contributions sont en nature (du mil, des ustensiles en plastique ou des pagnes. On donne rarement de l'argent. Une femme, qui reçoit des soutiens, n'ose jamais les mentionner dans un cahier », souligne Traoré.

Dans ce milieu bambara, ce n'est pas l'argent qui compte mais plutôt la personne humaine. C'est pourquoi, même si une femme n'a rien, cela ne l'empêche pas de se rendre à une cérémonie. Sa présence physique suffit. Elle vaut mieux que tout l'or ou l'argent du monde. Ici, c'est la solidarité et l'entraide qui prévalent

entre les femmes. Nulle ne peut s'en extraire, par crainte de déshonorer sa famille voire toute sa lignée.

Jointe au téléphone, Aminata Magassa, qui dirige un centre d'alphabétisation, soutient, aussi, que cette pratique est surtout fréquente chez des femmes de fonctionnaires. « En milieu soninké, poursuit la dame, les choses ne se déroulent pas de la même manière. On n'écrit rien dans un cahier. Lors d'un mariage, les femmes, chacune selon ses possibilités, apportent quelques 'moudes' (mesure qui équivaut à 3 kg) de mil ou d'arachide, un peu de pagnes, des ustensiles en plastique, etc. pour aider la mère de la nouvelle mariée », explique-t-elle.

Mais avant, l'argent que cette dernière reçoit de son beau-fils comme "Minankolonwari" (argent pour le trousseau) est partagé. La femme, qui reçoit sa part de cette somme, doit obligatoirement contribuer lors du mariage.

MARCHANDISATION – Conscients de l'ampleur du phénomène, Seydou Camara, secrétaire général du Conseil de cercle et Cheickné Konté, président du Conseil local de la jeunesse, voient, tous les deux, d'un mauvais œil cette pratique qui, selon eux, est une forme de tontine.

Ils l'ont fait savoir lors d'une émission sur les antennes de la Radio Jamana, conduite par l'animateur, Amadou Lah. Selon les deux res-





ponsables locaux, le mariage et le baptême, c'est du donnant-donnant aujourd'hui. « Il faut rompre avec ce système mercantile qui ternit l'image de notre société, pourtant si structurée par le passé », estiment-ils en chœur.

« On doit, ajoute M. Camara, montrer le bon chemin à nos enfants ». Les deux intervenants proposent la sensibilisation pour un changement radical de comportements.

Assa Diallo, femme de fonctionnaire, ne mentionne rien, elle enregistre tout dans sa mémoire. Mais la dame affirme qu'elle n'impose rien à quelqu'un.

Depuis le jour où son « créancier » est venu l'humilier en présence de son mari et de ses enfants, cette femme, qui préfère l'anonymat, a juré de ne plus s'endetter pour soutenir qui que ce soit.

Compte tenu de son âge, la vieille Fanta Tounkara, ne contribue plus aux cérémonies de mariage ou de baptême. Tous ses enfants ont fondé leur propre foyer. Elle a remis le flambeau à ses brus.

Houley Doucouré ne se contente pas de faire des soutiens, elle participe personnellement, quasiment, à toutes les cérémonies. L'idée de remboursement est inadmissible pour cette dame qui argue qu'« un bienfait n'est jamais perdu... »

La gargotière Mariam Traoré apprécie la pra-

tique. Cette fille donne sans compter, chaque fois qu'elle est sollicitée. Même pour le cas des épouses de fonctionnaires, qui partent, souvent, quand leur mari est muté, Mariam ne fait pas d'objections.

Chaque fois qu'on l'informe d'un mariage ou un baptême ou tout autre événement, même si elle n'a pas d'argent, elle s'efforce de faire acte de présence. « Ce n'est pas une perte, dit-elle, Dieu saura récompenser au moment venu ».

Fière, Horié Koné, l'était le jour du mariage de sa fille. Une montagne de cadeaux (tasses, pagnes, couvertures, etc.) s'élevait lors de la cérémonie. Les contributions sont venues de partout. Parents, amies, proches et connaissances ont apporté leurs présents de nature était diverse. Les griottes dans l'euphorie verbale, n'arrêtaient pas de faire les louanges de Horié, qui selon elles, n'est jamais avare de contribution.

Chaque fois qu'on l'informe d'un mariage ou d'un baptême, Walé Sacko, puise dans le trousseau de mariage de sa fille qu'elle a mis des années à constituer.

Bambi Coulibaly, elle, regrette la perte du papier sur lequel elle avait écrit les noms de ses contributeurs. Elle se demande comment parvenir à identifier toutes ces femmes qui lui ont fait des donations.

ANECDOTE – Ramata Kanté, membre de l'association "Kotognogon Tala", raconte : « Dans notre association, si une femme a une cérémonie (mariage, baptême ou décès), nous cotisons, chacune, 2.500 F CFA pour l'aider. En marge de cette cotisation, chacune est libre d'offrir à l'intéressée un présent, en fonction de ses moyens ». En la matière, elle raconte une petite anecdote. Une femme a accouché. Son amie lui a donnée 10 mètres de basin riche, en guise de cadeau lors du baptême. Tout le monde en a été impressionné. Ce geste de générosité était sur toutes les lèvres.

Avant la fin de la quarantaine, la pauvre dame est décédée. Lorsque son amie a appris la triste nouvelle, elle en a été terriblement affectée. Elle a songé à son basin qui, selon elle, ne sera jamais remboursé, avec cette brusque disparition. Il lui arrivait de pleurer à chaudes larmes pour contenir sa déception.

Une nuit donc, le mari de la défunte a rêvé que son épouse était venue lui dire d'ouvrir sa malle, de prendre le basin et de le restituer à son amie en question. Ainsi, à son réveil le matin, le mari a fait ce que feue, son épouse, lui a dit en songe. Il a ouvert la malle, pris le basin et partit le remettre, main à main, à sa propriétaire qui accepta le tissu sans un mot.

OB/MD (AMAP)

Crise politique : Les chancelleries enjoignent la Tunisie à éviter «la violence»

En Tunisie, 36 heures après du limogeage de son Premier ministre et de la suspension du Parlement, le président Kaïs Saïed a annoncé lundi 26 juillet le limogeage du ministre de la Défense. La démarche présidentielle reçoit des soutiens appuyés dans la classe politique. Ennahdha dénonce toujours de son côté « un coup d'État » et la communauté internationale s'inquiète d'une possible dérive autoritaire.



Après les scènes de liesses dans les rues du pays dimanche soir, de nombreux poids lourds de la politique tunisienne ont apporté leur soutien à la démarche présidentielle ce lundi.

Dans la soirée, le désormais ex-Premier ministre Hichem Mechichi, soutenu par le parti majoritaire au Parlement Ennahdha, a déclaré : « Je m'engage à assurer la passation pacifique de pouvoir comme l'exigent les coutumes de la vie politique en Tunisie. »

La légitimité constitutionnelle des mesures prises questionnée

Mais aujourd'hui, après avoir limogé trois ministres (Intérieur, Justice et Défense), Kaïs Saïed doit faire face aux interrogations sur la légitimité constitutionnelle de ses décisions même s'il a déclaré ne pas être un putschiste et que le dialogue continue après avoir rencontré partenaires sociaux et société civile mardi. Il doit de plus nommer un successeur à Hichem Mechichi et assurer aussi que le pays ne s'embrase pas face à ce changement de pouvoir et les mesures d'exceptions qu'il doit promulguer. L'article 80 de la Constitution ne dit rien sur la limite de ces mesures mais

il stipule que le président aurait dû consulter avec le chef du Parlement Rached Ghannouchi et celui du gouvernement. Le premier, également leader du parti islamo-conservateur Ennahdha, conteste avoir été averti et tenait encore jusqu'à mardi soir à tenir séance comme d'habitude.

Le principal syndicat du pays, l'Union générale des travailleurs tunisiens a de son côté appuyé ces mesures tout en demandant à Kaïs Saïed des garanties constitutionnelles.

L'un des parti de la coalition majoritaire au Parlement, pourtant opposé au président en exercice, Tahya Tounes, a déclaré se ranger aux côtés des revendications du peuple tunisien, en appelant, là encore au respect des acquis démocratiques.

Enfin, si le parti Ennahdha conteste les mesures de Kaïs Saïed et que des affrontements ont lieu entre ses partisans et les défenseurs des mesures du chef de l'État, dans l'ensemble, les militants du parti islamiste sont plutôt restés discret depuis les annonces présidentielles, et ce alors qu'ils ont remporté toutes les élections législatives depuis 2011. Comment expliquer ce faible soutien populaire ? « En 2011, Ennahdha avait gagné avec 1,5 million de voix, en 2014 avec 1 million, en 2019

avec 0,5 million de voix. Donc sur neuf ans, elle a perdu les deux-tiers de son électorat. Et là, depuis 2019, elle a perdu le reste. Pour quelles raisons ? Parce qu'elle n'a réalisé aucun projet pour la Tunisie, aucun. Elle n'a résolu ni les problèmes du chômage, ni relancé la croissance économique. Donc il y a un ressentiment très fort des Tunisiens contre Ennahdha », analyse le sociologue tunisien Mohammed Kerrou.

Les manifestations ont duré jusqu'au couvre-feu hier lundi devant le Parlement, opposants et soutiens du président prennent la parole à Tunis heurts entre partisans des deux bords.

La communauté internationale préoccupée

Les réactions internationales se sont multipliées dans la journée. Anthony Blinken, le secrétaire d'État américain a appelé Kaïs Saïed pour « l'exhorter à respecter la démocratie ». Le chef de la diplomatie américaine l'a incité à « maintenir un dialogue ouvert avec tous les acteurs politiques et le peuple tunisien ». Anthony Blinken a également promis le soutien américain à l'économie tunisienne et à la lutte contre le Covid-19, un élément clé dans les

manifestations qui ont éclaté dans le pays et conduit le chef de l'État à suspendre les travaux du Parlement.

Plus tôt, Washington avait appelé « toutes les parties » impliquées dans la crise politique en Tunisie à « éviter toute action qui pourrait (...) mener à la violence », pour ne pas « dilapider » les fragiles progrès de la toute jeune démocratie, selon un communiqué du département d'État. Le département d'État s'était dit « particulièrement troublé » en ce qui concerne la situation des médias en Tunisie, après la fermeture sans explications ni base légale du bureau de la chaîne qatarie Al-Jazeera à Tunis. Encore avant ce lundi, la porte-parole de la Maison Blanche Jen Psaki avait appelé au respect des « principes démocratiques » dans le pays. Mais elle n'avait pas fait de commentaire sur une qualification éventuelle de « coup d'État ».

En France, la porte-parole des Affaires étrangères a appelé « l'ensemble des forces politiques à éviter toute forme de violence et à préserver les acquis démocratiques ». La France « souhaite le respect de l'État de droit et le retour, dans les meilleurs délais, à un fonctionnement normal des institutions, qui doivent pouvoir se concentrer sur la réponse à la crise sanitaire, économique et sociale ».

L'Union européenne a appelé au « respect de la Constitution, des institutions et de l'État de droit » et à « éviter le recours à la violence ». En Allemagne, le ministère des Affaires étrangères s'est déclaré « très inquiet ». « Il est maintenant important de revenir à l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible. » Les événements « constituent un grand défi pour la Tunisie » et démontrent « l'urgence de s'attaquer maintenant aux réformes politiques et économiques ».

En Russie, le porte-parole du Kremlin a espéré que « rien ne menacera la stabilité et la sécurité des citoyens ».

Enfin, toujours dans le même registre, l'ONU a recommandé à toutes les parties en Tunisie à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute violence et à garantir le calme.

Source : RFI

Assaut du Capitole : Ouverture de la commission d'enquête de la Chambre des représentants

Aux États-Unis, la commission d'enquête de la Chambre des représentants sur l'attaque du Capitole commence ses auditions ce mardi. Une commission qui a provoqué de vives divisions entre Démocrates et Républicains.

Pour leur première journée, les membres de la commission d'enquête de la Chambre des représentants vont entendre les témoignages de quatre membres de la police du Capitole. Parmi eux, Daniel Hodges et Michael Fanone violemment agressés par les manifestants qui ont pris d'assaut le bâtiment le 6 janvier dernier.

« C'est clair que la commission, elle ne sera pas indépendante, elle ne sera pas bipartisane. Donc d'un point de vue politique, jusqu'à la fin de cette commission, les Républicains diront "c'est inacceptable", poursuit Françoise Coste. Mais il y a une raison pour laquelle les Républicains n'ont pas donné une chance à cette commission, c'est parce qu'ils savent très bien que toute commission d'enquête honnête conclurait la responsabilité de

Trump. »

« Comprendre comment on a frôlé un coup d'État »

En ouverture des travaux, la parole sera accordée à Liz Cheney, une des deux seuls Républicains, avec Adam Kinzinger, à avoir accepté de siéger au sein de cette commission. L'intervention de l'élue républicaine souligne l'aspect bipartisan que les Démocrates souhaitent donner à la commission malgré le boycott des Républicains. La constitution de cette commission avait donné lieu à de vifs échanges entre la cheffe de la majorité démocrate à la Chambre, Nancy Pelosi et Kevin McCarthy, le chef de la minorité républicaine.

Source : RFI



Hong Kong : Un premier suspect reconnu coupable en vertu de la loi sur la sécurité nationale

Un Hongkongais a été condamné ce mardi 27 juillet pour terrorisme et incitation à la sécession dans le premier procès instruit en vertu de la loi drastique sur la sécurité nationale que Pékin a imposée dans l'ex-colonie britannique. Cette décision crée un précédent judiciaire, en confirmant que certains slogans politiques sont désormais hors-la-loi dans le territoire pourtant censé jouir de libertés inconnues dans le reste de la Chine.



Tong Ying-kit est un ancien serveur de 24 ans. Il avait été inculpé pour sécession et terrorisme pour avoir foncé à moto sur trois policiers le 1er juillet 2020, le jour de l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité nationale. Son crime ? Avoir brandi un drapeau où était inscrit : « Libérez Hong Kong, la révolution de notre temps ». Cette formule s'était imposée comme le principal slogan de l'immense mobilisation populaire de 2019. Tong a été déclaré mardi coupable par un panel de trois juges qui ont estimé que le drapeau qu'il brandissait contenait un slogan « capable d'inciter d'autres personnes à commettre un acte de sécession », et était par

conséquent illégal. Sa peine sera prononcée à une date ultérieure. Il risque la prison à vie.

Procès sans jury

En outre, son procès, qui a duré deux semaines, a rompu avec la tradition juridique. Il s'est déroulé sans jury et les trois magistrats ont été choisis par l'exécutif hongkongais pour juger les affaires ayant trait à la sécurité nationale.

Concernant la mise en accusation pour terrorisme, les magistrats ont estimé que les faits étaient constitués parce qu'en fonçant sur les policiers, l'accusé avait « gravement mis en péril la sécurité publique ».

Liberté sous caution refusée

Plus de 60 personnes ont été inculpées en vertu de la loi sur la sécurité nationale, qui s'est imposée comme le principal outil de la répression chinoise contre le mouvement pro-démocratie.

Parmi les personnes poursuivies en vertu de ce texte draconien, figure notamment le magnat des médias Jimmy Lai, ex-patron de l'Apple Daily, journal pro-démocratie disparu depuis le 24 juin dernier. La plupart se sont vus refuser la libération sous caution et attendent leur procès derrière les barreaux.

Source : RFI

Tokyo 2021 : Le jour de gloire de Clarisse Agbégénou

La Française Clarisse Agbégénou est devenue championne olympique ce mardi 27 juillet à Tokyo en battant la Slovène Tina Trstenjak, qui remettait son titre acquis en 2016 à Rio en jeu.

Clarisse Agbégénou était une des judokas attendues à Tokyo. Très affectée par le report des JO l'an dernier, la jeune femme avait vécu une période de déprime avant de reprendre le travail en vue de l'échéance estivale 2021. « J'étais vraiment anéantie. J'en ai beaucoup pleuré », avoue-t-elle. L'or olympique, chez les -63 kg, vient couronner un palmarès aussi fourni qu'un grand magasin de bricolage.

En juin dernier, la combattante bleue la plus titrée aux Mondiaux, remportait un 5e titre mondial, qui n'était qu'une nouvelle marche vers le Graal, son Graal. Ses cinq sacres européens montrent aussi sa suprématie dans

un sport ancestral.

En mission pour aller chercher l'or

Depuis les Jeux de Rio en 2016, où elle avait décroché l'argent, Agbégénou, 28 ans, attendait l'heure de la revanche. Au Budokan, la mythique salle de judo du centre de Tokyo, elle a passé une journée relativement sereine. Moins de 20 secondes ont suffi pour son entrée en lice dans le tournoi en battant par ippon en 19 secondes la Cap-Verdienne Sandrine Billiet. Elle n'a eu besoin que d'une attaque pour dominer la vice-championne d'Afrique, qui repré-

sentait auparavant la Belgique.

En quart de finale, la Française avait une adversaire un peu plus coriace avec la Néerlandaise Juul Franssen, deux fois médaillée de bronze aux championnats du monde et une fois aux championnats d'Europe. Agbégénou s'est finalement imposée grâce à un waza-ari marqué aux deux tiers d'un combat qu'elle a très nettement dominé, se montrant agressive et entreprenante de bout en bout.

Le judo français a désormais remporté quatre médailles depuis le début de ces Jeux, le bronze samedi pour Luka Mkheidze chez les -60 kg, l'argent dimanche pour Amandine Bucharde en -52 kg, le même métal lundi pour Sarah-Léonie Cysique en -57 kg, et l'or d'Agbégénou.

Les joueurs égyptiens Ahmed Yasser Rayan et Taher Mohamed après leur défaite contre l'Argentine au tournoi de football des Jeux olympiques de Tokyo, le 25 juillet. REUTERS - KIM HONG-JI

Source : RFI





Bélier (21 mars - 19 avril)

La fin de semaine marque un bilan mitigé de votre évolution. Les tensions ne sont pas révélées, elles couvent et vous décelez que des collègues ne sont pas honnêtes. Restez discret sur votre ambition, pour avoir la paix, la discrétion est recommandée.

Vous craignez de manquer d'argent, mais en réalité vous tirez votre épingle du jeu et trouvez des moyens pour honorer vos règlements. Saturne en Capricorne vous donne de la discipline pour résister à toutes les tentations en attendant de meilleurs jours.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous mesurez tous les enjeux du jour, ce n'est pas le moment de flancher. On vous donne des responsabilités supplémentaires, votre marge de manoeuvre est restreinte. Vous puisez dans vos ressources l'énergie nécessaire pour mener à bien ce projet.

Si vous attendez de l'argent qu'une personne vous doit, manifestez-vous avant de perdre votre patience. Vos revenus sont conséquents, ce qui vous permet de faire des projets de grande envergure. Vous visez toujours plus haut, vous êtes ambitieux.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Le temps est votre allié. C'est avec des étapes que vous évoluez dans un poste qui pour le moment, ne vous convient pas complètement. Des changements sont à venir et il règne un possible désordre dans votre service, ce qui vous rend légèrement irrité.

La prudence est de mise et pourtant, il est difficile de résister aux dépenses causées par les invitations ou la famille. Revoyez vos priorités pour garder une trésorerie correcte jusqu'à la fin du mois. Du bon sens est utile pour stabiliser le budget.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

En cette fin de semaine, vous vous montrerez très actif afin de tout régler avant votre départ en week-end ou en vacances pour certains d'entre vous. Vous serez d'une grande efficacité et n'aurez pas peur de bousculer vos habitudes de travail pour doubler votre capacité d'action.

Vos finances seront au coeur de vos préoccupations. Elles se portent bien. Vous en profiterez pour revoir votre budget, prendre quelques libertés afin de vous offrir des plaisirs auxquels vous renoncez d'habitude. Votre comptabilité sera nickel !



Lion (22 juillet - 23 août)

L'ambition fait son retour et vous aimeriez être au-devant de la scène. Vous voici à la recherche d'un poste donnant des responsabilités. L'un de vos collègues peut vous communiquer de bonnes adresses pour réussir dans une nouvelle voie professionnelle.

Uranus en Taureau vous expose à des frais imprévisibles. Vous réfléchissez au renouvellement de votre véhicule. Seulement vous aimez le luxe et avez des rêves de grandeur dans vos acquisitions. Il est conseillé de laisser passer quelques jours et réfléchir.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Un de vos proches collaborateurs vous met des bâtons dans les roues. Vous subissez une mauvaise influence, on vous jalouse. Vénus vous conseille de vous méfier des apparences sans pour autant devenir parano. Aujourd'hui, surveillez vos arrières.

Votre situation financière n'est pas négative du tout, cependant n'oubliez pas de faire des petites vérifications de temps à autre dans la journée, une dépense oubliée pourrait mettre un petit bazar dans vos comptes. À part cela, tout se passe bien.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous travaillez bien tout en étant intransigeant. Vous attendez des performances de la part des collaborateurs. Pourtant ils ne travaillent pas au même rythme que vous. De l'irritabilité peut se faire sentir et relancer une relation tendue avec un collègue.

Pensez à faire passer les factures avant les loisirs. Vous êtes irrité par ces sacrifices, mais des concessions sont encore nécessaires. Votre revenu vous paraît insuffisant. Votre volonté pourrait fléchir lors d'un shopping et face à des articles de mode.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous bénéficiez d'une forte créativité ainsi que d'une très forte intuition. Ces deux atouts vous permettent de créer, d'innover, de proposer du jamais vu. Vous marquez des points, même si le résultat ne se fera pas sentir tout de suite. Ayez confiance !

Votre travail est sans nul doute votre meilleure source de revenus. Vous pourriez avoir l'agréable surprise de recevoir une prime ou de voir votre carrière progresser. Toutefois, ne vous emballez pas et ne dépensez rien avant d'avoir constaté que les sommes promises sont bien arrivées sur votre compte !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les conditions de travail sont désorganisées et la communication fait défaut. La Lune et Neptune en Poissons ne vous donnent pas satisfaction et vous font espérer un avenir professionnel meilleur. Un déséquilibre se fait sentir dans la répartition des tâches.

La gestion des finances est sujette à des dépenses guidées par des pulsions et les émotions. Les achats peuvent être dédiés à des produits liés à la décoration ou aux loisirs. Peu d'économies restent possibles, heureusement, la stabilité se maintient.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Dans votre profession, il est l'heure de vous affirmer beaucoup plus. Les nombreux encouragements de vos supérieurs hiérarchiques vous permettent de prendre de l'assurance. On vous confie des tâches à responsabilités, vous êtes convaincant.

Vous trouvez que le fait de mettre un petit pécule de côté pour les périodes un peu compliquées c'est une bonne idée. Secrètement vous constituez votre tirelire, lorsqu'elle aura suffisamment grossi, vous révélez cette belle surprise à votre famille.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous devez trouver des réponses à des situations. Votre poste professionnel est mené avec une bonne gestion et vos collègues vous sollicitent pour régler d'autres problématiques. Il faut fixer des limites, car l'un de vos collègues peut vous envahir.

Pour faire plaisir à vos proches ou à votre conjoint, vous pourriez craquer sur des articles qui ne sont pas prévus sur le budget. Votre générosité est l'une des causes qui entraînent les frais superflus et peu d'économies sont possibles pour le moment.



Poisson (19 février - 21 mars)

Décidément, il y a un contentieux qui dure entre vous et un supérieur... Cela nuit au climat et votre concentration s'en trouve affaiblie. Cependant, Saturne vient à votre secours et vous aide à mieux vous recentrer dans les moments les plus délicats.

Une bonne nouvelle pourrait vous parvenir concernant un reliquat de salaire ou de prime que vous n'espérez plus. Cette somme vous aidera à faire face à une dépense imprévue, mais inévitable. Épargnez-la pour les moments difficiles.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23